

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

----- VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Quinze le 1^{er} Octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, JJ. Marteil, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MF Guillemot, MM. Prévost, C. Pecchia, P. Le Dro, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Anne-Maud Goujon qui a donné procuration à Françoise Ballester
Patrick Guilbaudau « « à François Aubertin
Cécile Jourdain « « à Marylise Foidart
Anne-Marie Garangé « « à Arlette Buzaré
Sonia Caroff « « à Pascal Cormier
Virginie Robin Cornaud « « à Dominique Capart

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 24 Septembre 2015
Date de l'affichage : 24 Septembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

----- **2015 – 113 : Vœu du Conseil municipal pour conserver l'office du tourisme de la ville**

Rapporteur : JJ Marteil

Le tourisme, c'est environ 7 % du PIB, et plus de 3000 emplois sur le territoire de l'agglomération.

En raison de l'insécurité outre-mer, on redécouvre la France et nos régions, qui profitent d'une fréquentation renforcée.

Le Pays de Lorient ne manque pas d'atouts géographiques, historiques et culturels, qu'il convient de valoriser, pour attirer ces clientèles.

C'est à « Lorient tourisme », l'office intercommunal, que les communes ont confié depuis bientôt 15 ans, la compétence d'accueillir les visiteurs et de promouvoir l'offre tant publique, que privée.

« Lorient tourisme » qui est né du regroupement de tous les offices locaux, dont celui de Guidel, est financé d'une part par la taxe de séjour (collecte à hauteur de 80 000 € à Guidel), et par une subvention d'un peu plus d'un million d'Euros, versée par l'intercommunalité.

Le Conseil communautaire, conscient de l'insuffisance des accueils locaux, a validé en

2012 un « Schéma de développement touristique d'agglomération » qui décline 12 chantiers, dont l'un consiste à rénover ces points d'accueil touristiques.

C'est dans ce cadre que le Conseil municipal de Guidel a décidé de mettre à disposition de l'office de tourisme d'agglomération, le local situé 13, place de Polignac, dont chacun reconnaît qu'il convient parfaitement pour cette fonction ; et acquis à la commerçante qui l'occupait, son fonds de commerce. Ce local, disponible depuis 2013, reste en attente d'aménagement depuis lors.

Changeant d'approche récemment, l'Agglomération, au nom du « virage numérique », propose à présent de fermer la plupart des points d'accueils, dont celui de Guidel, et entend ne conserver des accueils physiques qu'à Lorient, Hennebont et Larmor ; et d'installer sur les autres sites dont celui de Guidel, des bornes interactives.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE GUIDEL,

VU l'avis de la commission culture, Vie associative, communication, animations, tourisme et jumelage du 11 Septembre 2015,

CONSIDERANT que la commune de Guidel disposait depuis de nombreuses années d'un Office de Tourisme, et qu'elle constitue l'entrée Nord du territoire de l'agglomération,

CONSIDERANT l'importance de l'économie touristique à Guidel, en raison d'une forte fréquentation du littoral, de grandes capacités d'accueil et de restauration (villages vacances, résidences de tourisme, campings, résidences secondaires)

CONSIDERANT les efforts accomplis pour le développement qualitatif de son territoire, salués par l'obtention de labels (Agenda 21, pavillon bleu, ville fleurie, ville de surf)

CONSIDERANT la protection d'espaces naturels (Réserve Régionale du Loch), et la réalisation d'un réseau de pistes cyclables et de sentiers labellisé par la Fédération française de randonnée.

CONSIDERANT le montant de la taxe de séjour versé à Lorient Agglomération par les opérateurs touristiques,

S'OPPOSE à la suppression d'un accueil physique à l'office du tourisme de Guidel, et forme les vœux qu'il soit maintenu, installé et aménagé par l'Agglomération dans le local qui lui est destiné 13 Place de Polignac comme prévu dans le schéma de développement touristique 2012-2022 voté par le Conseil communautaire.

Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (R. HENAULT, M. LE TEUFF, M. DAVID, L. DETREZ, PY LE GROGNEC)

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 05 Octobre 2015
Le Maire,
François AUBERTIN

